

à l'étranger, on expose les produits canadiens dont le vaste éventail va du matériel électronique et informatique aux aliments congelés; des instruments de recherche océanographiques aux vêtements et chaussures de style canadien; et des produits du bois jusqu'au bétail. Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'occupe de la publicité de lancement et de la mise sur pied des étalages.

Le genre des missions et séminaires techniques varie en fonction de leur but, mais, en général, les missions à l'extérieur du Canada ont pour objet d'étudier et d'évaluer le marché, de déterminer les problèmes techniques d'accès aux marchés, alors que les missions organisées au Canada ont pour but d'inviter les représentants de gouvernements étrangers ou de sociétés ayant une influence sur le marché, à venir inspecter la capacité industrielle et les moyens techniques des sociétés canadiennes et les produits et services qu'elles peuvent fournir. Les séminaires techniques ont pour but de faire connaître aux acheteurs éventuels l'expertise et la technologie du Canada dans certains domaines.

Les programmes de la Division des foires et missions commerciales permettent également de profiter des occasions imprévues qui peuvent se présenter sur les marchés étrangers; on peut mentionner entre autres le programme des délégués commerciaux et acheteurs étrangers au Canada de même que le programme de formation axé sur l'exportation.

### **18.3.2 Direction générale du tourisme**

La Direction générale du tourisme comprend l'Office du tourisme du gouvernement canadien et la Direction de l'industrie touristique. L'Office a pour tâche d'encourager les touristes canadiens et étrangers à visiter le Canada et la Direction voit à ce que les différents secteurs de l'industrie touristique canadienne — aménagements, services et attractions — contribuent dans toute la mesure du possible à accroître le tourisme.

La première tâche de l'Office du tourisme du gouvernement canadien est d'inciter les canadiens à «découvrir» leur pays et d'attirer les visiteurs au Canada. A cette fin, il effectue au pays et à l'étranger de grandes campagnes de publicité et de promotion touristique, il distribue de la matière pour la publicité touristique aux journaux, revues, postes de radio et de télévision et cinémas. Il collabore étroitement avec les agents de voyage et les promoteurs de voyages organisés sur trois continents et il assure également un service important de consultation en fournissant chaque année des brochures et des renseignements à environ 7 millions de visiteurs éventuels. Aux États-Unis, l'Office possède des bureaux à New York, Chicago, San Francisco, Minneapolis, Los Angeles, Boston, Philadelphie, Cincinnati, Buffalo, Cleveland, Detroit, Washington, Pittsburg, Atlanta et Seattle; il en a également à Londres, Paris, Francfort, La Haye, Mexico, Tokyo et Sydney.

La Direction de l'industrie touristique s'occupe surtout de l'équipement touristique. Ses fonctions comportent: l'examen minutieux de la nature et de l'ampleur des aménagements et services touristiques au Canada et l'évaluation de leur aptitude à répondre à l'attente des visiteurs; l'étude des politiques et des programmes fédéraux, provinciaux et privés concernant la croissance et le développement de l'industrie touristique; l'évaluation des forces, des faiblesses et des problèmes de cette industrie; et la formulation de conseils à l'intention du ministre sur les moyens à prendre pour améliorer les aménagements, services et attractions dans les différents secteurs de l'industrie. La Direction entretient des rapports étroits avec les ministères et organismes fédéraux et provinciaux dont l'activité se rattache au tourisme, de même qu'avec les principaux éléments du secteur privé de l'industrie canadienne du tourisme. Elle se tient également au courant des politiques et des pratiques en matière de tourisme dans les autres pays, étudie les tendances et l'évolution du tourisme international et s'intéresse aux travaux des agences et organismes internationaux qui touchent l'industrie touristique canadienne.

### **18.3.3 La Société pour l'expansion des exportations**

La Société pour l'expansion des exportations est une société de la Couronne autorisée par une loi fédérale à assurer les entreprises canadiennes contre les défauts de paiement à l'égard des marchandises et des services vendus à l'étranger; à consentir aux acheteurs étrangers des prêts pour des biens d'équipement et des services techniques canadiens; à accorder des garanties aux institutions financières contre les pertes lors des opérations d'exportations en finançant soit le fournisseur canadien soit l'acheteur étranger; et à assurer les entreprises canadiennes contre la perte de leurs investissements à l'étranger à cause d'actions politiques.